

**Membres en exercice:**

14

**Présents :** 11

**Votants:** 11

**Séance du 25 Septembre 2023**

Le 25 Septembre 2023 l'assemblée régulièrement convoqué le 19 Septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe BLOT (Maire)

**Sont présents:** Christophe BLOT, Frédéric FLEURY, Maryvonne HUAT, Vincent BOUCHERY, Pascal COLAS, Gérard DAVERDON, Claudine HUAT, Françoise JAMA, Pierre LANDRIEUX, Frédéric MARTEAU, Philippe ODOU

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:** Aurélie DELGRANGE, Raphaël DEL CIOTTO, Benoît LE PEZRON

**Secrétaire de séance:** Françoise JAMA

Le procès-verbal de la séance du 26 Juin 2023 est approuvé par le Conseil Municipal

**Objet: Délibération pour le vote du rapport de la CLECT - DE 2023\_018**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-16 du 19 janvier 2017 adoptant le protocole financier général qui définit les modalités de détermination des attributions de compensation et qui affirme le principe de neutralité budgétaire et fiscale lors du passage en Communauté Urbaine,

Vu la délibération CC-2019-334 du 19 décembre 2019 du conseil communautaire actant du vote des communes sur le rapport CLECT du 10 septembre 2019 et fixant pour l'ensemble des communes du Grand Reims le montant d'attribution de compensation,

Vu la délibération CC-2022-194 du conseil communautaire fixant le montant des attributions de compensation définitives 2022 et des attributions de compensations provisoires 2023,

Vu le rapport de la CLECT issu de la réunion du 29 juin 2023 transmis aux communes membres le 7 juillet 2023,

Considérant que tout transfert de compétences entre la Communauté Urbaine du Grand Reims et ses communes membres entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers l'attribution de compensation,

DECIDE

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 29 juin 2023,
- D'adopter le montant de l'attribution de compensation définitive 2023 visé dans le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 29 juin 2023,

**Questions diverses :**

**Compte rendu des travaux de l'église :** Une entreprise a été engagée pour réparer le toit de l'église qui présentait des fuites et qui était fortement abîmé par la mousse. Le toit a été ainsi démoussé et certaines parties du toit ont eu leurs tuiles remplacées. D'autres travaux sont à prévoir pour le remplacement d'une poutre et de tuiles rongées par la mousse.

**Recensement 2024 :** Le recensement de la population commencera en début d'année 2024. Un agent se rapprochera des habitants pour procéder au recensement. Des formulaires seront à remplir soit par internet, soit sur papier.

**Courrier reçu de la SMACL** : Monsieur le Maire lit au conseil un courrier de la SMACL stipulant que compte tenu du fait que les remboursements de sinistre dépassent les cotisations prélevés, le montant des cotisations sera revu à la hausse. Une étude sera effectuée auprès d'autres assureurs pour essayer de trouver si possible une meilleure offre.

**Travaux de réhabilitation de l'école en Mairie** : L'appel d'offre a été publié et les visites par les entreprises ont commencé. Le dépôt de dossier des candidatures se terminera le 13 Octobre.

**Terrain de jeux des Venteaux** : Les travaux ont commencé. Le terrain a été aplani et engazonné. La commission jeunesse, sport et service à la population se réunira prochainement pour décider des aménagements futurs.

La séance est clôturée à 22h07